



RÉGION SUD  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
**UNE COP D'AVANCE**

# "UNE COP D'AVANCE" UN LABEL, UN TROPHÉE

QUESTIONNAIRE



Région  
Provence  
Alpes  
Côte d'Azur

Animé par \_\_\_\_\_

**ARPE**  
PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR  
AGENCE RÉGIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT



# Préambule

La labellisation "UNE COP D'AVANCE" est initiée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour accompagner les territoires dans la déclinaison des accords de Paris<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> La Région a validé le 15 décembre 2017 son Plan Climat et souhaite faire de la région un moteur en matière d'environnement.

Portée par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en articulation avec les dispositifs portés par la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur et animée par l'Agence Régionale pour l'environnement, cette labellisation a pour objectif de valoriser les territoires engagés dans une démarche de développement durable via :

UN LABEL  
"TERRITOIRE  
DURABLE  
- UNE COP  
D'AVANCE"



UN  
TROPHÉE  
"UNE COP  
D'AVANCE"



## Qui peut participer ?

SUR LE TERRITOIRE  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR :



- Communes
- Communautés de communes
- Communautés d'Agglomérations
- Métropoles
- Territoires des Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial

## Comment participer ?

Pour candidater, vous êtes invité à :



Remplir le questionnaire ci-après.

Il permettra de recenser les actions et les démarches mises en place par la collectivité en matière de développement durable à travers 30 questions portant sur 8 thèmes différents.



Joindre les documents demandés



Renvoyer le dossier à cette adresse :

[labelcopdavance@arpe-paca.org](mailto:labelcopdavance@arpe-paca.org)



N'oubliez pas de **TÉLÉCHARGER LE MODE D'EMPLOI** qui détaille les modalités de participation sur [territoires-durables-paca.org](http://territoires-durables-paca.org)



**DATE LIMITE DE RECEPTION DE VOS CANDIDATURES**

✓ 12 juillet 2018

**POUR TOUTES VOS QUESTIONS CONTACTEZ :**

ARPE - Agence Régionale Pour l'Environnement Service Ecodéveloppement et projets territoriaux

Maxence Coulon, chargé de mission Territoires Durables  
Tel : 04 42 90 90 60  
[labelcopdavance@arpe-paca.org](mailto:labelcopdavance@arpe-paca.org)

# Au sommaire

<b>Présentation de votre collectivité et de votre territoire .....</b>	<b>1</b>
<b>Vos politiques et actions en matière de développement durable .....</b>	<b>4</b>
<b>AMBITION 1 : Mettre en œuvre une démarche territoriale de développement durable.....</b>	<b>5</b>
<b>AMBITION 2 : Aménager un territoire durable .....</b>	<b>10</b>
<b>AMBITION 3 : Soutenir la transition énergétique du territoire et s'adapter aux changements climatiques.....</b>	<b>14</b>
<b>AMBITION 4 : Accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux.....</b>	<b>20</b>
<b>AMBITION 5 : Favoriser l'économie responsable et circulaire .....</b>	<b>25</b>
<b>AMBITION 6 : Valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles .....</b>	<b>28</b>
<b>AMBITION 7 : Promouvoir une alimentation durable .....</b>	<b>31</b>
<b>AMBITION 8 : Favoriser l'écocitoyenneté, la santé et vivre ensemble....</b>	<b>35</b>



# Présentation de votre collectivité et de votre territoire



## Votre collectivité

Nom de la collectivité	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
Site internet	<a href="http://www.paysgrandbrianconnais.fr/">http://www.paysgrandbrianconnais.fr/</a>
Nom de l'intercommunalité et du CRET (Contrat Régional d'Equilibre Territorial)	PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras (CC du Briançonnais, CC du Guillestrois et du Queyras, CC du Pays des Ecrins) CRET 2 du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras
Nombre d'habitants	35 631 habitants
Nombre d'agents	7 agents
Maire ou Président	Monsieur Pierre LEROY (Président)
REFERENT POLITIQUE (Nom, fonction et coordonnées)	LEROY Pierre, Président du PETR (élu référent énergie) et Maire de Puy-Saint-André <a href="mailto:pierre.leroy103@orange.fr">pierre.leroy103@orange.fr</a>
REFERENT TECHNIQUE (Nom, fonction et coordonnées)	KHALIFA Daphné, Directrice <a href="mailto:d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr">d.khalifa@paysgrandbrianconnais.fr</a> 06 01 49 70 91
COMPETENCES de l'intercommunalité (urbanisme, mobilité, développement économique, GEMAPI, environnement, déchets, action sociale, voirie...)	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contractualisation Etat et Région</li> <li>○ LEADER</li> <li>○ Gestion intégrée des Risques Naturels</li> <li>○ Charte forestière de territoire</li> <li>○ Territoire à Energie positive pour la Croissance Verte</li> <li>○ Compétence Energie Plan Climat</li> <li>○ Gestion Certificat d'économie d'énergie</li> <li>○ Gestion de la maison de la justice et du droit</li> </ul> <p><i>Pour voir le détail des compétences et missions des 3 EPCI du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras : voir Dossier annexe, Présentation du territoire</i></p>



## Votre territoire

Le territoire du PETR couvre par ses limites une zone de montagne et de haute montagne cohérente correspondant à une réalité géographique aux richesses naturelles, culturelles et historiques partagées et complémentaires. Associant 37 communes regroupées au sein de trois Communauté de Communes (l'Escarton du Queyras, le Pays des Ecrins, le Guillestrois et le Briançonnais) ce territoire compte 35 631 habitants et couvre une superficie de 2 138 km<sup>2</sup>, avec 80% de son territoire à une altitude supérieure à 1000 mètres. Chaque territoire présente un dénominateur commun quant à sa vie économique et sociale, qui reste largement dominée et dépendante du tourisme d'été et d'hiver, moteur principal de l'économie du Pays. Ces caractéristiques en font un véritable bassin de vie cohérent à caractère particulier.

Le territoire du PETR partage des valeurs de développement durable fondées et partagées :

- Une destination touristique de montagne prisée été comme hiver (3 espaces valléens valorisant l'écotourisme)
- Une biodiversité exceptionnelle (Parc National des Ecrins, Parc Naturel Régional du Queyras, 1 réserve transfrontalière de Biosphère, sites Natura 2000, ZNIEFF, 1 opération Grand Site, etc.)
- Développement d'initiatives d'économie sociale et solidaire (2 centrales villageoises, 3 AMAP, 2 Biocoop, 1 CPIE, 1 Ressourcerie)
- Une exploitation historique des ressources en énergies renouvelables (hydroélectricité, solaire thermique et photovoltaïque, filière bois-énergie)

*Pour plus de détails : voir Dossier annexe, Présentation du territoire*



# Vos politiques et actions en matière de développement durable

---





**N°17** : Partenariats pour la réalisation des objectifs



Région SUD, une COP d'avance

**Axe 5** : Bien vivre en PACA

## AMBITION 1 : Mettre en œuvre une démarche territoriale de développement durable

Ce chapitre cherche à mettre en exergue les actions que votre collectivité met en œuvre pour intégrer les différents enjeux de développement durable dans l'ensemble de ses politiques et pratiques ainsi que d'inciter les acteurs de son territoire à agir.

### 1.1 Votre collectivité met-elle en place une démarche territoriale de développement durable (Agenda 21, charte de développement durable, DDmarche, Flocon vert, ...)? A-t-elle formalisé cette démarche?

Le PETR, porté par un président élu référent Energie (Pierre LEROY), impulse une véritable dynamique de développement durable déclinée au sein de son Projet de Territoire rédigé en 2016 (*cf. Dossier annexe, Enjeux et projet de territoire*). Les enjeux du Projet de Territoire s'inscrivent à la fois dans le Plan Climat Régional et dans le SRADDET.

Parallèlement, le PETR s'investit régulièrement dans des programmes régionaux/nationaux/européens de promotion du développement durable. Ainsi dernièrement (2018), le PETR a candidaté au CRET 2 (Contrat Régional d'Equilibre Territorial) en mettant en avant une stratégie territoriale durable articulée autour du Projet de territoire, du SRADDET et du Plan Climat Régional (*cf. Dossier annexe, Politiques de pays*).

Pour mettre en œuvre ces stratégies sur le territoire, une mission Energie-Climat a été créée au sein du PETR afin de mettre en place les programmes TEPCV (depuis 2015 – puis PRO INNO 8) et le PCAET (lancement au 1<sup>er</sup> janvier 2018). Trois stagiaires ont été recrutées par la mission au cours de l'année 2017-2018 (thématiques TEPCV-PCAET).

Le PETR porte également d'autres programmes incluant une démarche de développement durable (*cf. Dossier annexe pour plus de détails*) :

- Le programme LEADER (2015 – 2023) comprend 4 actions de développement durable (diminution des dépenses énergétiques, mobilité durable, soutien aux circuits-courts, écotourisme) ;
- Les missions GIRN (Gestion Intégrée des Risques Naturels) et Bois-Energie concourent à la résilience du territoire et à la protection et à la valorisation de ses richesses naturelles ;
- Dans le cadre du contrat de ruralité que porte le PETR un axe est dédié à la transition écologique et un autre sur la mobilité ;
- Parallèlement, le PETR soutient des actions de communication, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et au développement durable : participation à la Semaine Européenne du



Développement Durable (2016, 2017, 2018), l'événement Jour de la Nuit 2016 et 2017 (reconduite en 2018), participation au réseau Educalpes sur le changement climatique dans les Alpes, etc.

Le PETR a également mis en œuvre une charte de développement durable dans lequel il détaille sa ligne de conduite en matière de développement durable et la manière de l'appliquer à son fonctionnement (*cf. Dossier annexe, Un fonctionnement durable*).

**Ainsi, le PETR porte une véritable dynamique de développement durable riche et engagée, politiquement soutenue.**

## **1.2 Votre collectivité développe-t-elle des dynamiques de concertation et de partenariats ?**

*Les actions liées à l'éducation et la formation à l'environnement sont traitées dans l'ambition 8/question 8.1.*

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est un syndicat mixte fermé qui regroupe 3 EPCI. Ce regroupement permet de créer une véritable dynamique territoriale de développement local en travaillant notamment grâce à une concentration de moyens, mais aussi en associant l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en œuvre et au suivi des programmes engagés.

Le PETR joue le rôle d'animation du territoire et d'interface entre les divers partenaires. Tâches qu'il effectue déjà dans le cadre des différents programmes et missions qu'ils portent : le Contrat de ruralité, le Territoire à Energie Positive pour la croissance verte, le PCAET, la Gestion Intégrée des Risques Naturels, le LEADER et la Charte Forestière de Territoire (CFT).

Les principales relations du PETR avec les structures du territoire :

- 37 communes membres
- 3 EPCI regroupés : CC du Briançonnais, CC du Pays des Ecrins, CC du Guillestrois et du Queyras
- Parc Naturel Régional du Queyras (notamment pour le programme TEPCV)
- GAL (Groupement d'Action Locale) pour le programme LEADER
- Conseil de Développement
- Conseil Départemental des Hautes-Alpes, Conseil Régional de Provenances Alpes Côte d'Azur, Etat

*Pour le détail des partenariats et des actions associées, voir le Dossier annexe, Partenaires*

Le PETR participe également à d'autres actions, comme la SEDD, pour laquelle il s'associe à plusieurs associations et organisations citoyennes du territoire (CPIE par exemple). Les partenariats qu'il construit ne sont donc pas fixes et ne cessent de se développer selon les projets de développement durable qu'il soutient.

**Ainsi, le PETR est un syndicat qui favorise et sollicite les collaborations et les partenariats dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement durable.**



### 1.3 Votre collectivité mène-t-elle une démarche d'exemplarité interne et/ou met-elle en place une organisation interne innovante (démarche de projet) ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras mène une démarche d'exemplarité interne en matière de développement durable, promue au sein de sa Charte de développement durable (*cf. Dossier annexe, Un fonctionnement durable*). Cette démarche a notamment été rendue possible grâce au programme TEPCV, dont le PETR est co-lauréat avec le Parc Naturel Régional du Queyras.

Ainsi, grâce à la subvention TEPCV, le PETR s'est doté d'une mission Energie-Climat aujourd'hui en partie financée par l'ADEME, lui permettant de développer une réelle dynamique de développement durable et de transition énergétique et écologique.

La mission Energie-Climat du PETR promeut cette dynamique auprès des communes et EPCI membres. En effet, des formations techniques sont dispensées aux élus et techniciens du territoire, afin qu'ils adoptent de nouveaux comportements économes en énergie et respectueux de l'environnement (sensibilisation aux enjeux, thermographie infra-rouge, analyse de factures, etc.).

Dans un premier temps, le PETR a proposé une formation sur la performance énergétique à destination des élus et techniciens du territoire, dans le cadre du programme TEPCV (6 modules, plus de 35 participants, 18 collectivités représentées). Ces formations ont été reconduites dans le TEPCV2, en réponse au souhait des participants. En 2018, 6 nouveaux modules sont programmés. Par exemple, le 25/05/2018, le module traitait de la maîtrise des consommations énergétiques municipales. D'autres modules sur le bois énergie, l'éclairage public, etc. sont proposées aux agents du territoire.

Le PETR soutient également ces pratiques au sein même de son équipe. Une démarche de valorisation et de développement de nouveaux modes de travail a été instaurée depuis le début de l'année 2018, et est promue au sein de l'ensemble des collectivités du PETR via la réalisation et la diffusion d'un guide et livret explicatif (mai 2018) : « Les nouveaux modes de travail et réunion » (*cf. Dossier annexe, Un fonctionnement durable*).

Afin de réduire l'impact environnemental des agents du PETR, les actions suivantes sont ainsi encouragées et développées :

- Possibilité de télétravail pour les agents du PETR, depuis octobre 2017 : délibération n°2017-035 et note de service n° 2017-11
- Utilisation de logiciels de partage et de stockage des données (ex : Dropbox, suite Google) ;
- Utilisation de logiciels de communication instantanée (ex : Slack) afin d'éviter le sur-envoi de mails et les allers-retours entre les différents sites du PETR.
- Développement des réunions et rendez-vous téléphoniques en visio (Skype, visio-conférence)

Programme	Etat d'avancement	Résultats
TEPCV	2016 – 2020 : en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 poste de chargé de mission, nouveau financement ADEME (2017 – 2019)</li> <li>- Organisation de formations élus/techniciens : bilan positif et reconduction</li> <li>- Publication livret « Nouveaux modes de travail » communiqué à l'ensemble des collectivités du PETR</li> </ul>

*Pour voir le détail des actions : voir le Dossier annexe, Mission Energie*



## 1.4 Votre collectivité utilise-t-elle les nouvelles technologies pour améliorer l'information des citoyens, la mise en lien des initiatives, réduire l'impact sur l'environnement ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras utilise les nouvelles technologies pour améliorer l'information des citoyens, la mise en lien des initiatives et réduire l'impact sur l'environnement.

Information des citoyens et mise en lien des initiatives :

Au-delà du site Internet du PETR (<http://www.paysgrandbrianconnais.fr>) qui présente le syndicat, ses membres et ses actions, une page Facebook a été créée ([https://www.facebook.com/PETRpgb/?ref=br\\_rs](https://www.facebook.com/PETRpgb/?ref=br_rs)) pour diversifier les sources d'informations accessibles aux citoyens.

Dernièrement, grâce au dispositif TEPCV, le PETR a développé un site Internet intitulé « Carnets de Montagne » (<https://carnetsdemontagne.online/>), mis en ligne en décembre 2016. Ce site a pour vocation de faire connaître à tous, de valoriser et de partager les initiatives citoyennes positives et innovantes du territoire. En juin 2018, l'action est promue sur le territoire via la diffusion d'un livret « Carnets de Montagne » en format papier, distribué au cours d'une rencontre entre les citoyens et les porteurs de projet et par les collectivités du territoire.

Réduire l'impact sur l'environnement via les nouvelles technologies :

Le PETR développe en interne, depuis 2018, de nouveaux modes de travail (cf. 1.3) permettant de dématérialiser les démarches administratives du syndicat. Cela permet de limiter les émissions de CO<sub>2</sub> engendrées par les agents du PETR travaillant sur des sites différents. Les agents échangent alors via des plateformes numériques (suite Google, Slack, Dropbox).

Les démarches du PETR sont, depuis 2016, dématérialisées via les plateformes autorisées (délibérations, etc.), limitant notamment le gaspillage de papier.

Programmes / actions	Etat d'avancement	Résultats
Création site Internet PETR	Créé	Site Internet général présentant le PETR, ses missions et ses actions
Création Facebook PETR	Créé	Publications régulières d'événements PETR
TEPCV	2016 – 2020 : en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Carnets de montagne : lancement en décembre 2016, accueil enthousiaste</li> <li>- Livret « Nouveaux modes de travail » publiés et distribués à l'ensemble des collectivités du PETR (mai 2018)</li> </ul>
PCAET	Lancement au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 : en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un forum citoyen dans le cadre de la concertation du PCAET (disponible sur le site Internet)</li> </ul>

Dans le cadre de la mise en place de la démarche Plan Climat Air Energie Territorial, le PETR est en train de mettre en place un espace de concertation et de mobilisation en ligne.

Cet espace dédié à la mobilisation et la concertation, qui sera opérationnel à l'automne 2018, permettra de présenter la démarche PCAET, les enjeux énergétiques et climatiques du territoire, d'informer la population et les acteurs sur les événements et opérations en cours dans le cadre de la mission « énergie ». Les acteurs, habitants, vacanciers, pourront également répondre à des questionnaires thématiques, et s'exprimer librement sur leurs attentes, besoins, envies, remarques au sujet de la démarche PCAET.

*Pour voir le détail des actions : voir le Dossier annexe, Mission Energie et Communication*



**Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans concernant la mise en œuvre d'une démarche territoriale de développement durable ?**

Le PETR poursuit son engagement en matière de développement durable en répondant régulièrement aux appels à projet/candidature proposés par le Département, la Région, l'Etat ou encore l'Europe.

Si le programme TEPCV arrive à son terme, le PETR poursuit son engagement en matière de transition écologique et énergétique via le programme spécifique des certificats d'économie d'énergie dans les TEPCV (PRO INNO 8 ou CEE-TEPcv), valable jusqu'en 2018.

Le PETR est également engagé dans une démarche de PCAET depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (compétence Plan Climat depuis 2018). Actuellement en cours d'élaboration (réalisation du diagnostic et organisation de la concertation publique), il doit être achevé au 31 décembre 2019. Il sera alors valable jusqu'en 2025.

Le PETR a récemment candidaté au Contrat Régional d'Equilibre Régional – nouvelle génération (CRET 2), démarche en adéquation avec l'axe prioritaire du PETR qu'est la transition écologique et énergétique. Cette candidature s'appuie sur le Projet de Territoire du PETR, sur le Plan Climat Régional et le SRADDET, tous trois porteurs d'une vision renouvelée du développement durable.

Le programme LEADER 2014 – 2020, porté par le PETR, soutient plusieurs actions de promotion du développement durable dans les milieux ruraux.

Les missions GIRN et Bois-Energie poursuivent leurs travaux en faveur d'un développement durable du territoire, adapté aux changements climatiques à venir et à la préservation des ressources naturelles du territoire (Programme Opérationnel Interrégional des Alpes 2017 – 2019 et Charte Forestière de Territoire 2017 – 2019).

Les communes et EPCI membres du PETR portent également sur le long terme des démarches de développement durable ; Les 3 EPCI du territoire sont labellisées « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». La démarche territoriale de développement durable du PETR est donc portée par les territoires mêmes du Pays, renforçant son engagement et motivant ses projets en matière de transition énergétique et écologique.

**Ainsi, le PETR est un territoire actif en termes de développement durable, du fait de sa stratégie interne, mais également du fait de l'engagement des territoires qui le composent.**





## AMBITION 2 : Aménager un territoire durable

Ce chapitre vise à mettre en avant les démarches que votre collectivité met en œuvre pour intégrer les principes de développement durable dans les politiques d'urbanisme (PLU, SCOT, opérations d'aménagement, bâti).

### 2.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'aménagement durable ?

- Démarche « Approche Environnementale de l'Urbanisme » (AEU) sur les documents de planification
- Démarche Ecoquartier et/ou Quartier Durable Méditerranéen
- Le Parcours et le label régional "Parc + - qualité et performance au cœur des parcs d'activités"
- Démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM)
- Autres : TEPCV, PRO INNO 8 (CEE-TEPcv), Contrat de Ruralité, LEADER, etc.

Le PETR est une instance de concertation permettant d'élaborer des projets à l'échelle du territoire, d'encourager et de développer la dynamique autour de projets communs de développement et de solidarité territoriale. Ainsi, s'il n'a pas de compétences propres en matière d'aménagement durable, il soutient techniquement et financièrement certains projets portés par les EPCI qui le composent, via les programmes qu'il porte (ex : Contrat de Ruralité). Ne seront donc présentées ici que les stratégies portées par le PETR dans cet objectif.

Le Contrat de Ruralité (2017 – 2020) du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras a été conçu comme un outil d'aménagement au service du Projet de Territoire, dont il assure la mise en œuvre des orientations stratégiques. Parmi ces orientations, plusieurs sont en faveur d'un aménagement durable du territoire : la revitalisation des centres bourgs, notamment au travers de la rénovation énergétique de l'habitat, le développement des mobilités locales, notamment via un maillage du territoire de voies vertes et de cheminements doux et l'appui à la transition écologique et énergétique, notamment par la mise en œuvre de chantiers pilotes de rénovation énergétique performante ([cf. Dossier annexe, Politiques de pays](#))

Ces orientations en matière d'aménagement durable sont appuyées par les programmes TEPCV et PRO INNO 8 (CEE-TEPcv) portés par le PETR, co-lauréat TEPCV (avec le PNR du Queyras) depuis 2015. En effet, dans le cadre de ces programmes, le PETR soutient des actions de rénovation énergétique et de mobilités douces, intégrées à la démarche d'aménagement durable du territoire ([cf. Dossier annexe, Mission Energie](#)).

Le programme LEADER contribue également à valoriser certaines actions d'aménagement durable ([cf. Dossier annexe, Mission LEADER](#)).



## **2.1 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les documents d'urbanisme (SCOT,PLU) et de quelle manière ?**

**Préciser les actions mises en œuvre depuis 3 ans (état d'avancement et résultats)**

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras est un établissement public regroupant trois communautés de communes (CC du Briançonnais, CC du Guillemois et du Queyras et CC du Pays des Ecrins), qui permet de créer une véritable dynamique territoriale de développement local en travaillant notamment grâce à une concentration de moyens, mais aussi en associant l'ensemble des acteurs du territoire à la mise en œuvre et au suivi des programmes engagés.

S'il ne met pas en œuvre de SCOT ni de PLU, il est à l'origine d'une stratégie territoriale commune inscrite dans trois documents : le Projet de Territoire, le Contrat de ruralité (2017 – 2020) et le dossier de candidature au CRET 2 (réalisé en 2018).

L'ensemble de ces documents intègre les principes du développement durable comme perspectives d'aménagement territorial sous forme d'orientations stratégiques ou de mesures à suivre.



## 2.2 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les opérations d'aménagement ?

Si le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras n'a pas de compétences en matière d'opération d'aménagement, il soutient les communes et EPCI qui le composent en portant des programmes tels que le Contrat de Ruralité ou encore le CRET qui apportent financements et soutiens techniques (*cf. Dossier annexe, Politiques de pays*).

## 2.3 Votre collectivité favorise-t-elle l'aménagement et la requalification des zones d'activités ?

*Les actions liées à la gestion durable d'une zone d'activités sont traitées dans l'ambition 5/question 5.1.*

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soutient, via le programme LEADER, un projet de déplacement interentreprises dans la zone d'activité commerciale Espace Sud à Briançon. Ce projet est porté par l'association des commerçants de l'Espace Sud et s'inscrit dans l'objectif opérationnel de la stratégie LEADER « Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable » (*cf. Dossier annexe, Mission LEADER*).

## 2.4 Votre collectivité intègre-t-elle les principes de développement durable dans les bâtiments et la voirie ?

Dans le cadre des programmes TEPCV et PRO INNO 8, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soutient des actions de rénovation énergétique de bâtiments communaux et de l'éclairage public.

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
TEPCV	2016 – 2020 : en cours	<ul style="list-style-type: none"><li>- Actions de rénovation énergétique de bâtiments portées par 16 collectivités (13 communes et 3 communautés de communes)</li><li>- Actions de rénovation de l'éclairage public portées par 4 collectivités</li></ul>
PRO INNO 8	2017 -2018 : en cours	<ul style="list-style-type: none"><li>- Une trentaine d'actions de rénovation énergétique de bâtiments</li></ul>

Exemple : Nous pouvons citer les travaux de rénovation énergétique réalisés à la Gendarmerie de Guillestre (travaux d'isolation et installation du mode de chauffage – TEPCV1) et les travaux d'isolation énergétique par l'extérieur de la maison Régina à Saint Clément sur Durance (TEPCV2).

Dans le domaine de l'éclairage public, le PETR joue un rôle incitatif auprès des collectivités, via des financements d'équipements plus économes en énergie ou de systèmes permettant des économies d'énergie (horloges astronomiques, variateurs,) avec les fonds TEPCV2, CEE-TEPCV et CEE. Ces financements peuvent être couplés avec des programmes d'extinction nocturne, comme à L'Argentière-la-Bessée ou des communes du Queyras.

*Pour voir le détail des actions voir le Dossier annexe, Mission Energie*



**Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans concernant l'aménagement durable de votre territoire?**

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras s'est engagé depuis janvier 2018 à mettre en œuvre un PCAET sur l'ensemble de son territoire (compétence Plan Climat depuis 2018). Le PCAET permettra de planifier sur 6 ans (jusqu'en 2025) la stratégie d'aménagement durable du territoire du PETR en intégrant les enjeux du changement climatique et de la transition énergétique et écologique.

De même, dans son dossier de candidature au CRET 2, le PETR se propose en « objectif stratégique 5.5 » de soutenir dès leur conception les projets intégrant les enjeux de mobilité, de la gestion des déchets et de l'approvisionnement énergétique (*cf. Dossier annexe, Politique de pays*).





## Repères



**N°7** : Energie propre et d'un coût abordable

**N°13** : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Région SUD, une COP d'avance

**Axe 2** : Une neutralité carbone

## AMBITION 3 : Soutenir la transition énergétique du territoire et s'adapter aux changements climatiques

### 3.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de transition énergétique?

- ✓ Plan Climat territorial
- ✓ Démarche Territoire à Energie positive pour la croissance verte
- Label Cyt'ergie
- ✓ Autres : Charte Forestière de Territoire, LEADER, GIRN

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est engagé dans plusieurs démarches en faveur de la transition énergétique et de l'adaptation aux changements climatiques, fondées sur le scénario Négawatt (sobriété énergétique et maîtrise de l'énergie ; efficacité énergétique ; production d'énergies renouvelables locales).

Le PETR est engagé dans trois principales démarches : Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), PRO INNO 8 (ou CEE-TEPcv) et PCAET, dont voici le détail ([cf. Dossier annexe, Mission Energie](#)) :

Programmes	Calendrier	Etat d'avancement
TEPCV	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lauréat en 2015 (pour la période 2016 – 2020)</li> <li>- TEPCV 1 (2016 – 2018)</li> <li>- TEPCV 2 (2018 – 2020)</li> </ul>	Les actions du premier volet sont achevées (2016 – 2017). Les actions du second volet sont en cours d'achèvement (2017 – 2018) ➔ La majorité des actions sont commencées. Une démarche de suivi est en cours.
PRO INNO 8 (CEE-TEPcv)	Lancement en 2017 pour un achèvement le 31 décembre 2018.	Une trentaine d'actions portées : démarche en cours
PCAET	Lancement du projet au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 2019 – 2025	Diagnostic et concertation en cours.

Parallèlement, le PETR soutient des actions de transition énergétique via d'autres programmes : la Charte Forestière de Territoire (2017 – 2019) et le programme LEADER (2014 – 2020), tous deux actuellement en cours ([cf. Dossier annexe, Mission Bois et Mission LEADER](#)).

Via le programme LEADER et sa fiche action n°2 : « Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements ».

La rénovation énergétique des logements représente un enjeu majeur pour faciliter l'installation pérenne d'actifs sur le territoire, par la réduction de la facture énergétique des ménages et l'augmentation du confort des logements.

Pour ce qui est de l'adaptation au changement climatique, la mission GIRN (Gestion Intégrée des Risques naturelles) du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est considérée comme exemplaire en France ([cf. Dossier annexe, Mission GIRN](#)).



### 3.1 Votre collectivité met-elle en place des actions pour améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine public et privé (particuliers, entreprises, logements sociaux...) ?

Suivant le scénario Négawatt, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras vise : la sobriété énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'efficacité énergétique.

Dans le cadre du programme TEPCV, le PETR a porté des actions de rénovation énergétique des logements communaux de plusieurs communes membres. Le PETR a mené pour cela un travail de suivi des actions, d'appui et d'accompagnement (réalisation d'audits énergétiques groupés). De même, il a encadré les communes porteuses d'action de rénovation de leur éclairage public.

En 2017, le PETR, en association avec le Parc Naturel Régional du Queyras, en tant que territoire labellisé TEPCV, a bénéficié du programme spécifique des certificats d'économie d'énergie dans les TEPCV : PRO INNO 8 (CEE-TEPCV). Ce programme a permis de financer de nombreux travaux d'économie d'énergie, de rénovation de l'éclairage public extérieur, d'isolation pour les bâtiments publics, de changement de fenêtres et portes fenêtres, de changement de mode de chauffage pour les bâtiments publics et de raccordement de bâtiments publics à un réseau de chaleur.

Pour encadrer l'ensemble de ces actions, un chargé de mission Energie-Climat a été recruté.

Programmes	Actions	Etat d'avancement	Résultats
TEPCV (domaine 1 : réduire la consommation d'énergie dans le bâtiment et l'espace public)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audits énergétiques</li> <li>- Rénovation énergétique de bâtiments</li> <li>- Modernisation de l'éclairage public</li> <li>- Formation des élus et techniciens à la maîtrise de l'énergie et à la performance énergétique</li> </ul>	En cours (actions en cours d'achèvement)	Une quinzaine de bâtiments rénovés sur l'ensemble du territoire
PRO INNO 8	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rénovation énergétique de bâtiments</li> <li>- Modernisation de l'éclairage public</li> </ul>	En cours (achèvement au 31 décembre 2018)	Une trentaine d'actions en cours

En parallèle, le PETR fait de la sensibilisation sur la thématique de l'efficacité énergétique :

- Participation à l'événement « Jour de la Nuit » ;
- Formations auprès des élus et des techniciens, sur la performance énergétique et la maîtrise de l'énergie (cf. 1.3)

Parallèlement aux modules de formation, le PETR met à disposition des collectivités et différents partenaires, du matériel de suivi énergétique et d'analyse de la performance énergétique. Des caméras thermiques, appareils de mesure de la température et l'hygrométrie, teneur en CO2, teneur en eau (pour le bois plaquette) et thermomètres laser peuvent être empruntées auprès du PETR.

En 2017, le matériel mis à disposition par le PETR a permis à une dizaine de collectivités, mais aussi des entreprises, ou encore l'Espace Info Energie, de réaliser et proposer des balades thermographiques (2 à Vallouise et Névache), analyse de patrimoine compréhension des fonctionnements et usages... (8 interventions), sensibilisation des opérateurs (2).

[\(cf. Dossier annexe, Mission Energie\)](#)



### 3.2 Votre collectivité développe-t-elle les énergies renouvelables (EnR) ?

Suivant le scénario Négawatt, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras cherche à développer la production d'énergies renouvelables (EnR).

Le programme TEPCV a permis la concrétisation de cette volonté. Il a ainsi permis le financement de l'autonomisation énergétique de l'un des télésièges de la station de ski de Risoul. L'action est aujourd'hui en cours d'achèvement : le télésiège est alimenté partiellement en électricité par les panneaux solaires qui le surplombent.

*(Fiche projet disponible dans le Dossier annexe, Mission Energie)*

De même, le PETR développe, au titre d'une politique de promotion des énergies propres et renouvelables, et compte tenu de diagnostics réalisés sur le territoire (LEADER, Charte Forestière de Territoire 2017 – 2019, Plan d'approvisionnement territorial), une filière Bois-Energie (*cf. Dossier annexe, Mission Bois*).

Cela passe par la valorisation économique du potentiel énergétique constitué des ressources locales et résidus d'exploitation des bois, le développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, et la structuration et l'organisation durable des filières d'approvisionnement. C'est-à-dire : structurer l'approvisionnement Bois-Energie par la construction de deux plateformes de déchiquetage et de stockage (utilisation des déchets des scieries et de l'exploitation forestière), pour satisfaire et anticiper les besoins des chaufferies bois. Deux plateformes de déchiquetage de bois sont prévues : une dans le Queyras et une étude de plateforme à Guillemois est lancée.

Ainsi, le PETR, par la création d'une mission Bois-Energie, promeut le développement d'une filière énergétiquement importante pour le territoire.

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
TEPCV (domaine 4 : produire des énergies renouvelables locales)	2016 – 2020 (en cours)	1 chargé de mission Plusieurs actions en faveur du développement des EnR en cours
Charte Forestière de Territoire	2017 – 2019 (en cours)	1 chargé de mission

Pour appuyer son action en faveur du développement des EnR, le PETR peut également compter sur un territoire engagé :

Par exemple, à l'initiative des élus de Puy-Saint-André (commune du PETR, CC du Briançonnais) la SEM SEVE (Soleil Eau Vent Energie) a été créée le 18 janvier 2011. Son objet social est la production d'énergies renouvelables dans la Région Provence Alpes Côte d'Azur, et prioritairement dans le Département des Hautes-Alpes.

On peut également citer la SCIC Ener'Guil : société issue de la démarche Plan Climat Energie Territorial du Parc Naturel Régional du Queyras ayant pour but de développer les énergies renouvelables (16 toitures équipées fin 2017, plus de 200 sociétaires dont 13 collectivités publiques).

Le PETR compte poursuivre le développement de tels projets de production d'énergie associant citoyens et collectivités. Ainsi, ces porteurs de projet ont été mis en avant grâce à la subvention TEPCV du PETR, permettant la mise en ligne des Carnets de Montagne (<https://carnetsdemontagne.online/>) répertoriant les actions innovantes en matière de transition énergétique et écologique.



### 3.3 Votre collectivité met-elle en place des actions pour lutter contre la précarité énergétique ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est engagé dans plusieurs programmes qui comportent un volet de lutte contre la précarité énergétique.

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
TEPCV	2016 – 2020 : en cours	13 opérations de rénovation énergétique de logements communaux et sociaux, changement de modes de chauffage, audits énergétiques
PRO INNO 8	2017 – 2018 : en cours (fin au 31/12/2018)	Une trentaine d'actions en cours (projet constitué, demande de financements)
PCAET	Lancement au 1 <sup>er</sup> /01/2018 (diagnostic et concertation)	Objectif de réduction des dépenses énergétiques du territoire fixé à 20% par rapport à 2012
LEADER (Fiche action 2 : Se mobiliser collectivement pour diminuer les dépenses énergétiques des logements)	2014 – 2020 : en cours	Appels à projets lancés en décembre 2016. Dépôt des fiches projet jusque juillet 2018.
Contrat unique de ruralité	2017 – 2020 : en cours	Soutien à diverses actions de lutte contre la précarité énergétique sur le territoire : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien au projet de revitalisation du centre bourg de Guillestre (maîtrise de l'énergie et lutte contre la précarité énergétique, programme Habiter Mieux)</li> <li>- Suivi des chantiers pilotes de rénovation énergétique performante par CC</li> </ul>
CRET 2	Candidature déposée 05/2018	Plusieurs actions proposées dans le cadre de la lutte contre la précarité énergétique

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe*



### 3.4 Votre collectivité mène-t-elle des actions d'adaptation au changement climatique du territoire?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est un territoire de montagne particulièrement touché par les effets du changement climatique (aléas naturels dus à la hausse des températures et impact sur la vie économique des stations de ski notamment).

De ce fait, le PETR s'est doté d'une mission Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) depuis mars 2010, nationalement reconnue comme exemplaire.

La mission complète l'approche classique et segmentaire basée essentiellement sur la réduction des aléas grâce à la construction d'ouvrages de protection, en proposant une approche territoriale globale. Elle cherche à développer une synergie sur l'ensemble des phases de gestion et ce à une échelle spatio-temporelle plus grande que celle communément utilisée. Elle propose à l'ensemble des acteurs de la gestion des risques naturels et de la gestion de crise, des solutions adaptées qui soient en adéquation avec leurs capacités financières, humaines et matérielles.

La mission GIRN a candidaté en 2016 à un appel à proposition lancé par l'Europe dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional des Alpes (POIA) sur la GIRN et a été retenue « Territoire Alpin de Gestion Intégrée des Risques Naturels » (TAGIRN) pour réaliser différentes actions de juin 2017 à mai 2019.

*Pour voir le détail des actions : voir le Dossier annexe, Mission GIRN*

Plus récemment, le PETR s'est engagé à élaborer un PCAET à l'échelle de son territoire. Parmi les objectifs que le PETR s'est fixé, l'adaptation du territoire aux effets du changement climatique par la réduction de sa vulnérabilité est primordiale (*cf. Dossier annexe, Mission Energie*).

Programme	Etat d'avancement	Résultats
POIA (TAGIRN)	2017 – 2019 : en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de communication (événements, visites de terrains, création de jeux)</li> <li>- Aide aux communes dans leur gestion des risques naturels</li> <li>- Schéma d'aide à la prospective territoriale sur les risques naturels</li> <li>- Réalisation des actions issues des demandes des acteurs du territoire</li> <li>- Partenariats territoriaux et scientifiques</li> </ul>
PCAET	Lancement au 1 <sup>er</sup> /01/2018	Diagnostic territorial et concertation en cours d'élaboration



**Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour soutenir la transition énergétique et lutter contre le changement climatique?**

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras poursuit ses efforts pour soutenir la transition énergétique et lutter contre le changement climatique sur son territoire. Si les programmes TEPCV et PRO INNO 8 arrivent à leurs termes, ils constituent, grâce à des actions d'animation, de coordination et de communication, une base stratégique pour l'élaboration de nouvelles démarches, telles que le Plan Climat Air Territorial lancé le 1<sup>er</sup> janvier 2018 par le PETR. Parallèlement, les actions de la mission GIRN se poursuivent pour soutenir les territoires du PETR face aux risques naturels engendrés par les effets du changement climatique. Les missions GIRN et Energie-Climat sont pérennisées au sein du PETR par le maintien des chargés de mission.

De plus, le PETR prévoit, au sein de son dossier de candidature au CRET 2, plusieurs objectifs stratégiques répondant au souci de soutenir la transition énergétique et de lutter contre le changement climatique : poursuivre l'implication et le travail sur la gestion intégrée des risques naturels, encourager la rénovation énergétique et la maîtrise de l'énergie, soutenir la transition énergétique des stations de ski, encourager et financer les projets innovants de production d'énergies renouvelables, etc. (*cf. Dossier annexe, Politique de Pays*).





## Repères



**N°13** : Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques



Région SUD, une COP d'avance

**Axe 1** : L'éco-mobilité

## AMBITION 4 : Accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux

### 4.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de déplacements doux?

- Volet Déplacement du Plan Climat territorial
- Plan de Déplacements Urbain [non règlementaire]
- Schéma directeur des modes actifs [schéma modes doux ou plan vélo]
- Plan de Déplacements Administration (PDA) [non règlementaire]
- ✓ Autres : TEPCV, PCAET, LEADER, CRET 2, Contrat de ruralité

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est engagé dans une démarche de développement des déplacements doux, reprise au sein de plusieurs programmes auxquels il participe : TEPCV, PCAET, LEADER, CRET 2, Contrat de ruralité.

Programmes	Etat d'avancement	Calendrier
TEPCV (domaine 2 : diminuer les émissions de GES et les pollutions liées aux transports)	En cours de réalisation	2016 – 2020
PCAET	En cours d'élaboration	Lancement de la démarche au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 2019 – 2025
LEADER	En cours	2014 – 2020
CRET 2	Candidature envoyée	Candidature envoyée en mai 2018
Contrat de ruralité	En cours	2017 – 2020

Les problématiques de mobilité sur un territoire rural de montagne comme le PETR sont importantes. LE PETR soutient les projets de mobilité douce, active, mobilité électrique, d'intermodalité, etc. Ainsi les actions du programme TEPCV sur cette thématique représente le second investissement du programme après les économies d'énergie dans les bâtiments et domaines publics. Sur 3 ans, ce sont plus de 500 000 € investis via le programme TEPCV 2 pour la mise en place d'aires de covoiturage et les travaux d'aménagements cyclables dans le Guillestrois, à Briançon et l'Argentière-la-Bessée (plus de 200 000 €) ; l'achat de véhicules électriques (4 véhicules) ou de flottes de vélos électriques, mais aussi l'aide à l'achat de vélos électriques pour les habitants (155 000 €).

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe*



## 4.1 Votre collectivité met-elle en œuvre des aménagements et une réglementation locale en faveur des modes doux, des transports collectifs, de l'accessibilité et de l'intermodalité ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras est engagé dans une démarche en faveur des modes doux, des transports collectifs, de l'accessibilité et de l'intermodalité, via notamment les programmes qu'il porte.

En effet, le PETR met en œuvre une véritable stratégie territoriale de développement des mobilités douces (Orientation stratégie 2 – Mesure 2 du Projet de Territoire), reprise dans le Contrat de ruralité (thématique 4 : les mobilités locales et l'accessibilité au territoire),

Dans le programme LEADER (Fiche action 3 : Encourager les initiatives pour une mobilité soutenable et durable), mais aussi dans plusieurs de ses actions TEPCV (domaine 2 : diminuer les émissions de GES et les pollutions liées aux transports).

De plus, le PETR inscrit cette démarche au long terme en développant de nouveaux projets tels que le CRET 2 (thématique 1 : faciliter l'écomobilité en territoire de montagne), ou encore le PCAET (réduire de 40% les émissions de GES).

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe*

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
Contrat de ruralité	2017 – 2020 : En cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien au développement de voies vertes et de cheminements doux (piétons, cycles) sur le territoire, de navettes</li> <li>- Soutien à la régénération de la ligne ferroviaire Briançon – Mont Dauphin</li> </ul>
LEADER (fiche action 3)	2014 – 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien au plan de déplacement inter-entreprises Espace Sud (<i>voir Dossier annexe, Mission LEADER</i>)</li> </ul>
TEPCV	2016 – 2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'achat de VAE (plusieurs centaines sur l'ensemble du territoire)</li> <li>- Développement de 3 aires de covoiturage</li> </ul>



## 4.2 Votre collectivité ou ses partenaires proposent-ils de nouveaux services à la mobilité raisonnée ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, ainsi que ses collectivités membres proposent de nouveaux services à la mobilité raisonnée, notamment via le programme TEPCV.

La mobilité des habitants est une des problématiques principales du territoire. Le caractère de montagne, et les dénivelés qui peuvent être élevés, rendent compliquée et peu développée l'utilisation du vélo pour les trajets quotidiens ou réguliers (type pendulaire). Se basant sur des études et expérimentations réussies sur le territoire par le Parc Naturel Régional du Queyras, le PETR a inscrit dans le programme TEPCV une action de développement du vélo électrique à destination des habitants du territoire.

Cette action portée par plusieurs communes du territoire et la Communauté de communes du Pays des Écrins, et coordonnée par le PETR, a permis de déployer plus de 300 vélos à assistance électrique sur le territoire en 2 ans par une aide directe. L'action a été réalisée en concertation avec les communes participantes et les acteurs cycles du territoire, notamment les vendeurs de cycles. Les communes et Communautés de communes s'engagent elles aussi à participer à cette aide aux particuliers. Une charte sera rédigée et définira les conditions de cette aide, par exemple : achat du VAE sur le territoire, engagement de non revente du VAE dans les 3 ans, aide allouée sur présentation de facture, sur le principe de 1 VAE acheté / aide de 100 € par la commune / 400 € par le fond de financement pour la transition énergétique.

Indirectement, cette action a également permis de développer un secteur économique local, de relayer les dispositifs d'aide nationale sur les vélos électriques et de convaincre des collectivités de poursuivre cette dynamique et des programmes d'aide à l'achat de vélos électriques, comme ce fut le cas pour la ville de Briançon.

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe, Mission Energie*

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
TEPCV (domaine 2 : diminuer les émissions de GES et les pollutions liées aux transports)	2016 – 2020 : en cours	20 actions en cours <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide à l'achat de plusieurs VAE dans plusieurs communes (400€ de subvention pour chaque VAE) (14 actions)</li> <li>- Réalisation en cours de 3 aires de covoiturage (Pays des Ecrins)</li> <li>- Développement de continuités cyclables (2 communes)</li> <li>- Achats de véhicules électriques (2 actions)</li> </ul>



### 4.3 Votre collectivité gère-t-elle sa flotte de véhicules durablement ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras développe une démarche exemplaire quant à la gestion de sa flotte de véhicule. Organisation localisée en milieu rural et montagnard et dont les sites sont répartis sur plusieurs communes, le PETR a dû adapter son fonctionnement à ce contexte.

Le PETR dispose de deux véhicules de service répartis sur les différents sites qu'il occupe, afin que les agents puissent effectuer les trajets nécessaires de manière mutualisée et optimisée. Les véhicules sont fréquemment contrôlés ; ils sont choisis sur des critères écologique (moteur, carburant ...)

Pour réduire les déplacements entre les différents sites, le PETR met également en pratique de nouveaux modes de travail (dont la promotion à l'ensemble des collectivités du PETR a été permise par le financement TEPCV). En effet, en utilisant des logiciels de partage d'informations et de données (Dropbox, suite Google, Slack) les agents limitent l'organisation de réunion-bilan et donc le nombre de déplacements pour s'y rendre.

Le PETR développe également le télétravail au sein de sa structure pour diminuer les trajets pendulaires domicile-travail de ses agents et ainsi réduire les émissions de GES générées.

NB : des notes de services ont été faites pour conseiller et inviter les agents à développer de nouvelles pratiques de travail : télétravail et usages des transports en commun (train) pour se rendre au travail.

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe, Un fonctionnement durable*

Démarche/Programmes	Etat d'avancement	Résultats
TEPCV	2016 – 2020 (en cours)	Production d'un guide de promotion de nouveaux modes de travail distribué à l'ensemble des collectivités du PETR depuis mai 2018
Partage de voitures au sein du PETR	En cours	Partage de 2 véhicules entre les différents sites du PETR : promotion des pratiques de covoiturage entre agents, réduction du nombre de déplacement, réduction des émissions de CO <sub>2</sub> /GES
Télétravail	En cours	Possibilité pour les agents de télétravailler : réduction des déplacements et donc des émissions de CO <sub>2</sub> /GES

### 4.4 Votre collectivité propose-t-elle des solutions permettant d'assurer la livraison du dernier km (logistique urbaine) ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras n'est pas concerné par cette mesure.



**Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux ?**

La principale démarche à venir pour accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux sur le territoire du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, est la mise en œuvre d'un PCAET (2019 – 2025), avec pour objectif la réduction de 40% des émissions de GES du territoire par rapport à 1990.

Parallèlement, le PETR continue de soutenir les actions en faveur des mobilités douces et durables portées par ses collectivités membres (LEADER 2015 – 2023, CRET 2, Contrat de ruralité 2017 – 2020, etc.). Ainsi, le PETR prévoit, au sein de son dossier de candidature au CRET 2, plusieurs objectifs stratégiques répondant au souci d'accompagner le développement des nouvelles mobilités et des déplacements doux : privilégier l'utilisation des transports en commun, encourager les initiatives de mobilité alternative à la voiture individuelle, etc.





**N°8** : Travail décent et croissance économique

**N°10** : Industrie, innovation et infrastructures

**N°12** : Consommation et production responsables



Région SUD, une COP d'avance

**Axe 3** : Un moteur de croissance

## AMBITION 5 : Favoriser l'économie responsable et circulaire

### 5.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'économie locale responsable ?

- Démarche "Commerces engagés"
- ✓ Démarche territoriale d'économie circulaire (démarche d'écologie industrielle et territoriale)
- Territoire « Zero déchet, Zero gaspillage »
- Démarche "Achats responsable" ou Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable
- Label "Territoire de commerce équitable"
- ✓ Autres : CFT, Contrat de ruralité, LEADER, CRET 2

Les 3 communautés de communes du PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras sont territoires « Zéro déchet, Zéro Gaspillage ».

Le PETR porte lui-même une démarche territoriale d'économie circulaire inscrite au sein de son Projet de Territoire (Orientation stratégie 1), et ce notamment via le développement de sa filière Bois-Energie. Cette démarche est mise en valeur dans plusieurs des programmes que le PETR porte comme le Contrat de Ruralité ou encore le programme LEADER. Plus récemment, le PETR a réinscrit cette démarche au sein de sa stratégie CRET 2.

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe*

Programmes	Etat d'avancement	Calendrier
Charte Forestière de Territoire (CFT)	En cours	2017 - 2019
Contrat de Ruralité (thématique 5 : la transition écologique et énergétique)	En cours	2017 – 2020
LEADER	En cours	2014 – 2020
CRET 2 (thématique 3 : encourager un territoire riche et innovant comme moteur de croissance)	A l'étude	Candidature envoyée en mai 2018



## 5.1 Votre collectivité soutient-elle le développement d'une économie verte et circulaire ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soutient le développement d'une économie verte et circulaire, et ce notamment par la mise en valeur et le développement de la filière bois (*cf. Dossier annexe, Mission Bois*).

Le PETR s'est engagé en 2017, à travers son projet forestier de territoire, à insuffler une nouvelle dynamique économique, sociale, environnementale et culturelle à la filière bois/forêt via la définition d'une nouvelle stratégie locale de développement pour la gestion de la forêt en partenariat avec les acteurs du territoire. Une nouvelle Charte Forestière de Territoire 2017 – 2019 a ainsi été constituée, garante d'une filière organisée, intégrée et fonctionnelle.

Cette charte veille notamment à renforcer la structuration de la filière bois énergie du territoire et à garantir un usage équilibré de la forêt. Elle promeut ainsi le développement d'une économie localisée, verte et circulaire via la valorisation économique du potentiel énergétique constitué des ressources locales et résidus d'exploitation des bois, le développement de chaufferies bois et de réseaux de chaleur, et la structuration et l'organisation durable des filières d'approvisionnement.

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
Charte Forestière de Territoire (CFT)	2017 – 2019 : en cours d'élaboration	Travail d'élaboration de la charte en cours

## 5.2 Votre collectivité utilise-t-elle la réduction et la valorisation des déchets pour créer une économie circulaire locale ?

Toujours via sa démarche de Charte Forestière de Territoire (CFT), le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras promeut la réduction et la valorisation des déchets pour créer une économie circulaire locale. Ainsi, le développement de la filière bois énergie locale prendrait appui sur la valorisation économique du potentiel énergétique constitué entre autres des résidus d'exploitation des bois.

Programme	Etat d'avancement	Résultats
Charte Forestière de Territoire (CFT)	2017 – 2019 : En cours de rédaction (diagnostic fait)	Structuration en cours

### **5.3 Votre collectivité soutient-elle le développement de l'économie collaborative et de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) ?**

*Les circuits courts liés à l'agriculture sont traités Ambition n°7.*

Le programme LEADER du PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras via la fiche action n°7 « Soutenir le « consommer local » et les circuits-courts » finance le projet présenté par la Société coopérative des artisans du Queyras.

Projet : « Etude d'accompagnement pour la mise en place du projet « Queyras Terre d'Artisanat » / Colloque Territorial » ([voir Dossier annexe, Mission LEADER](#)).

### **5.4 Votre collectivité intègre-t-elle le développement durable dans sa commande publique ?**

Le PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras intègre le développement durable dans sa commande publique. Dans une note sur sa politique interne d'achat ([cf. Dossier annexe, Notes de service](#)), il est demandé de favoriser les offres qui mettent en avant des critères environnementaux (label écologique, performances énergétiques, etc.). La note, en introduisant une clause environnementale dans les marchés publics, sensibilise les agents aux achats durables et valorise la démarche du PÉTR.

### **Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour favoriser une économie responsable et circulaire ?**

Le PÉTR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras poursuit son engagement en faveur d'une économie responsable et circulaire en renforçant sa stratégie dans le domaine via sa candidature au CRET 2 (objectif stratégique 3.1 : encourager la création d'une filière bois locale ; objectif stratégique 3.2 : dynamiser l'agriculture locale ; objectif stratégique 4.2 : accompagner le territoire vers une économie circulaire ; 5.2 : encourager les circuits-courts, etc.) et la mise en œuvre de sa Charte Forestière de Territoire (2017 – 2019).



## AMBITION 6 : Valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles



### Repères

**OBJECTIFS** **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**N°6** : Eau propre et assainissement

**N°14** : Vie terrestre

**N°15** : Vie aquatique



**Région SUD, une COP d'avance**

**Axe 4** : Un patrimoine naturel préservé

### 6.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière de préservation de la biodiversité ?

- Plan Biodiversité
- Label « Ville Nature » et « concours Capitale de la biodiversité »
- Label "Terre Saine"
- Contrat de milieux (rivière, de baie...)
- Autres : Contrat de ruralité, TEPCV, LEADER, CRET 2, PCAET, CFT, PCAET, etc.

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras promeut la valorisation et la préservation de la biodiversité, de l'eau et des ressources naturelles de son territoire via son Projet de Territoire (Orientation stratégique 1 : Préserver nos ressources naturelles dans un objectif de développement durable). Territoire de montagne comprenant un parc naturel régional (Queyras) et un parc national (Ecrins), le PETR est riche de ressources naturelles à préserver.

La transition écologique est au cœur des stratégies du PETR pour le territoire : le Contrat de ruralité, le programme TEPCV, le programme LEADER, le CRET 2, la CFT, le PCAET sont autant de démarches intégrant la problématique de préservation de la biodiversité, de l'eau et des ressources naturelles.

Par exemple : le PETR a participé à l'organisation de la journée « Suivis et impacts du changement climatique sur les forêts de montagne : à la découverte des études scientifiques menées dans le Briançonnais » le 14 juin 2018 (en partenariat avec la LPO, la Région, l'INRA, la Maison de la Géologie et du Géoparc, la Commune de Puy-Saint-André et la Réserve naturelle régionale des Partias)

Programmes	Etat d'avancement	Calendrier
Contrat de ruralité	En cours	2017 – 2020
LEADER	En cours	2014 – 2020
CFT	En cours	2017 – 2019
CRET 2	Candidature	Candidature déposée en mai 2018
TEPCV	En cours	2016 – 2020
PCAET	Démarche démarrée au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 : en cours	2019 – 2025



## 6.1 Votre collectivité gère-t-elle durablement les espaces verts et de nature ?

*La prise en compte de la biodiversité dans le Plu et le SCOT est traitée Ambition n°2.*

Dans le cadre de la Charte Forestière de Territoire, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras développe une filière bois / forêt organisée, intégrée et fonctionnelle, à même de répondre aux exigences de l'Union Européenne en matière de gestion des forêts ; lesquels sont de participer à la modernisation, à la protection et à la reconstitution du patrimoine forestier et de sa gestion annexe (*cf. Dossier annexe, Mission Bois*).

Ainsi, la charte promeut une gestion forestière concertée sur les sites sensibles, intégrant à la fois la production de bois mais aussi la sensibilité environnementale en assurant la régénération de la forêt et le maintien du mélézin. De même, elle soutient d'autres actions de gestion durable des espaces naturels de montagne en valorisant le maintien des milieux ouverts tels que les espaces pastoraux.

Programme	Etat d'avancement	Résultats
CFT	2017 – 2019 : en cours	Développement d'une filière Bois Energie éco-responsable



## 6.2 Votre collectivité met-elle en place des actions pour assurer une gestion raisonnée de l'eau ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras n'est pas concerné par cette mesure.

## 6.3 Votre collectivité anticipe-t-elle les risques et pollutions ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras porte la Gestion Intégrée des Risques Naturels (GIRN) depuis mars 2010, qui est nationalement reconnue comme exemplaire. Il s'agit d'une approche territoriale nouvelle de réduction de la vulnérabilité territoriale qui propose d'aborder les risques naturels dans leur ensemble et permet de traiter toutes les phases de gestion des risques naturels (prévention, mise en vigilance des territoires, alerte, gestion de crise, retour à la normale, etc.) et de travailler sur l'ensemble des risques naturels présents sur une commune de montagne (avalanches, crues et laves torrentielles, mouvements gravitaires, séismes, feux de forêts, etc.).

*(cf. Dossier annexe, Mission GIRN)*

Programme	Etat d'avancement	Résultats
Mission GIRN	Mission existante depuis mars 2010 au sein du PETR → Participation au Programme Opérationnel Interrégional des Alpes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 ETP</li> <li>- Stagiaires</li> <li>- Plusieurs missions de prévention, d'animation, d'information et de sensibilisation</li> <li>→ Un territoire informé, formé et mobilisé</li> </ul>

### Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelle ?

Pour les 3 ans à venir, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras s'engage à développer ses actions en faveur de la biodiversité, de l'eau et des ressources naturelles de son territoire via ses missions Bois-Energie et GIRN. La mission Bois-Energie promulguera ainsi prochainement une CFT éco-responsable.

De plus, le PETR prévoit, au sein de son dossier de candidature au CRET 2, plusieurs objectifs stratégiques répondant au souci de valoriser et préserver la biodiversité, l'eau et les ressources naturelles comme celui de « mettre en valeur la biodiversité du territoire ».

Le PETR souhaiterait également développer un atlas de la biodiversité du territoire (projet formulé lors de la candidature du PETR au programme TEPCV et qui n'a pu encore se faire).





## Repères

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

N°2 : Faim zéro

Région SUD, une COP d'avance

Axe 5 : Bien vivre en PACA

## AMBITION 7 : Promouvoir une alimentation durable

### 7.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'alimentation durable ?

- Label "Mon restau responsable »
- Label "Ecocert en cuisine"
- ✓ Projet alimentaire territorial (PAT)
- Projet de développement de l'agriculture biologique
- ✓ Autres : Contrat de ruralité, LEADER, CRET 2

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras promeut, au sein de son Projet de Territoire (Orientation stratégique 1 – Mesure 4 : Faire vivre l'agriculture, les savoir-faire et l'artisanat de montagne), une démarche structurante en matière d'alimentation durable dont l'un des objectifs est de soutenir le « consommer local » et les circuits-courts au niveau de l'agriculture. Cette démarche est promue au sein du Contrat de ruralité, du programme LEADER et du CRET 2 du territoire.

Parallèlement, et en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Queyras, le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras porte un Projet alimentaire territorial (PAT), dont l'objectif est de développer le territoire et de reterritorialiser l'agriculture et l'alimentation.

Programmes	Etat d'avancement	Calendrier
Contrat de ruralité (thématique 5 : la transition écologique et énergétique)	En cours	2017 – 2020
LEADER (Fiche action 7 : soutenir le « consommer local » et les circuits-courts)	En cours	2014 – 2020
CRET 2 (thématique 5 : garantir l'attractivité du territoire)	Candidature envoyée	Mai 2018
PAT	En cours	Début fin 2016



## 7.1 Votre collectivité soutient-elle la production agricole locale responsable ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soutient la production agricole locale responsable, il s'agit même d'une des mesures de la première orientation stratégique de son Projet de Territoire (mesure 4 : faire vivre l'agriculture, les savoir-faire et l'artisanat de montagne).

Cette orientation est reprise au sein de son Contrat de ruralité, du programme LEADER, de son dossier de candidature au CRET 2 et figure également parmi les actions TEPCV portées par le territoire.

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe*

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
Contrat de ruralité (thématique 3 : l'attractivité du territoire)	2017 – 2020 : en cours	Structuration de la filière agricole (pastoralisme, filières lait et viande, diversification des productions) : soutien aux SAT locaux (systèmes alimentaires territoriaux)
LEADER (fiche action 7 : soutenir le « consommer local » et les circuits courts)	2015 – 2023 : en cours	Ex : Soutien à la création de la marque « Viande des Hautes Vallées » (SCIC Abattoir des Hautes-Vallées) - financement
CRET 2 (Objectif 3.2 : dynamiser l'agriculture locale et encourager une agriculture durable et résiliente, notamment l'agriculture biologique)	Candidature envoyée (mai 2018)	En attente
TEPCV	2016 – 2020 : en cours	8 collectivités bénéficient de la mise en œuvre d'un accompagnement à l'agriculture de montagne
PAT	Début en 2016 : en cours	Premier projet : focalisation sur l'agriculture



## 7.2 Votre collectivité développe-t-elle les circuits courts de proximité et les produits de qualité ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soutient le développement des circuits-courts de proximité et des produits de qualité sur son territoire via les stratégies qu'il met en œuvre : notamment dans le Contrat de ruralité, dans le dossier de candidature au CRET 2 et grâce au programme LEADER.

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe*

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
Contrat de ruralité (objectif 3.5 : développer et promouvoir l'artisanat et les savoir-faire locaux)	2017 – 2020 : en cours	Soutien aux actions en faveur de la promotion des produits locaux Ex : développement d'un point de vente collectif agricole La Pause Paysanne à Saint Clément sur Durance
CRET 2 (objectif stratégique 3.2 : dynamiser l'agriculture locale et encourager une agriculture durable et résiliente)	Candidature envoyée (mai 2018)	En attente
LEADER (Fiche action 7 : soutenir le « consommer local » et les circuits courts)	2014 – 2020 : en cours	Ex : SCIC Abattoir des Hautes Vallées : Création d'une salle de découpe pour vente directe / Création de la marque « Viande des Hautes Vallées » <i>(cf. Dossier annexe, Mission LEADER)</i>
		Ex : Echanges Paysans : Co construire de nouvelles organisations logistiques et commerciales pour les circuits courts agricoles pour renforcer les échanges et coopérations <i>(cf. Dossier annexe, Mission LEADER)</i>
		Ex : La Pause Paysanne : Communication et valorisation de la démarche de la Pause Paysanne <i>(cf. Dossier annexe, Mission LEADER)</i>
PAT	Début en 2016 : en cours	Deuxième projet : exploration du champ alimentaire



### **7.3 Votre collectivité met-elle en place une restauration collective durable?**

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras n'est pas concerné par cette mesure.

#### **Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour promouvoir une alimentation durable ?**

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras poursuit son engagement en faveur d'une alimentation durable via sa candidature au CRET 2, dont c'est l'un des objectifs stratégiques.

Il poursuit également ses réflexions sur l'élaboration du PAT, en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Queyras.





N°3 : Santé et bien-être

N°4 : Education de qualité

N°10 : Réduction des inégalités

N°12 : Consommation et production responsables



Région SUD, une COP d'avance

Axe 5 : Bien vivre en PACA

## AMBITION 8 : Favoriser l'écocitoyenneté, la santé et vivre ensemble

### 8.0 Votre collectivité mène-t-elle une ou plusieurs démarches structurantes en matière d'écocitoyenneté, de santé ou de lien social ?

- Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable
- Plan territorial Santé Environnement
- Plan local Santé
- ✓ Autres : Contrat de ruralité, LEADER, TEPCV, PCAET

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras mène plusieurs démarches structurantes en matière d'écocitoyenneté, de santé et de lien social. Territoire de projet, le PETR promeut avant tout le faire ensemble pour un territoire agréable à vivre et adapté aux enjeux de demain (changement climatique, transition énergétique et écologique, etc.). C'est pourquoi l'ensemble des stratégies/programmes qu'il porte valorise les actions en faveur de l'écocitoyenneté, de la santé publique et du lien social. D'ailleurs la deuxième orientation stratégique du Projet de Territoire est la suivante : « Cadre et qualité de vie en montagne : offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et de se soigner ».

*Pour plus de détails : voir le Dossier annexe*

Programmes	Etat d'avancement	Calendrier
Contrat de ruralité	En cours	2017 – 2020
LEADER	En cours	2014 – 2020
TEPCV	En cours	2016 – 2020
PCAET	En cours	Lancement au 1 <sup>er</sup> janvier 2018 2019 - 2025



## 8.1 Votre collectivité met-elle en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras met en place des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable, notamment via sa participation au programme TEPCV. Le PETR souhaite poursuivre cet engagement en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable via son PCAET (mise en œuvre d'un plan de communication).

Parallèlement, le PETR participe à des événements de sensibilisation à l'environnement et au changement climatique : participation à la SEDD 2018 (sensibilisation sur les marchés, organisation d'événements tels qu'une conférence gesticulée sur la thématique du changement climatique, etc.).

*Pour le détail des actions : voir le Dossier annexe, Mission Energie*

Programme	Etat d'avancement	Résultats
TEPCV	2016 – 2020 : en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action « formation gestion énergétique » (6 modules, 35 participants, 18 collectivités représentées) : bilan positif</li> <li>- Reconduction de l'action : organisation de nouvelles formations élus/techniciens</li> </ul>
PCAET	Lancement au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	Mise en œuvre d'une concertation publique à partir de juin 2018 (des affiches ont été créées dans ce cadre)



## 8.2 Votre collectivité mène-t-elle des actions préventives en matière de santé ?

*Les actions de santé liées à l'alimentation sont traitées dans l'ambition 7.*

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras promeut les actions préventives en matière de santé dans son Projet de Territoire (Orientation stratégique 2 – Mesure 1 : Maintenir et développer l'offre de santé et de bien-être). Cette ambition est notamment reprise dans le document stratégique qu'est le Contrat de ruralité (thématique 1 : l'accès aux services publics et marchands et aux soins).

Détail de l'objectif 1.2 : Engagement d'une réflexion globale sur l'offre de santé / Développement des services d'e-santé / Permettre le maintien d'une offre de santé sur le territoire en tenant compte de l'ensemble des enjeux / Développer une offre liée à la qualité de vie et à la santé du territoire

Programme	Etat d'avancement	Résultats
Contrat de ruralité	2017 – 2020 : en cours	<ul style="list-style-type: none"><li>- Pôle santé du Guillestrois</li><li>- Forum de la santé et le bien être en lien avec l'ARS et les structures locales</li><li>- Journées de dépistage pour les publics saisonniers et travailleurs indépendants, etc.</li></ul>



### 8.3 Votre collectivité favorise-t-elle l'insertion sociale et professionnelle ?

*Les actions d'économie sociale et solidaire sont traitées dans l'ambition 5.*

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras favorise l'insertion sociale et professionnelle sur son territoire, notamment via le programme LEADER (*cf. Dossier annexe, Mission LEADER*).

Le PETR étant un territoire de montagne, il est marqué par une saisonnalité importante. Il s'engage ainsi dans son Projet de Territoire à promouvoir des actions d'accompagnement à l'emploi saisonnier, tout en veillant à assurer des conditions sanitaires correctes et des logements adaptés aux populations concernées.

Le PETR a ainsi organisé le forum de l'emploi de 2007 à 2016.

Programme	Etat d'avancement	Résultats
LEADER - Fiche action 4 : Orienter sur les opportunités économiques et les besoins en compétences du territoire - Fiche action 5 : Stimuler la transmission et la reprise des entreprises du territoire - Fiche action 9 : Coopération	2014 – 2020 : en cours	Soutien financier de plusieurs actions en faveur de l'insertion sociale et professionnelle sur le territoire Ex : Objectif de transmission reprise d'entreprises en Grand Briançonnais (CCI)



## 8.4 Votre collectivité réalise-t-elle des actions favorisant la cohésion sociale en s'appuyant sur la valorisation du patrimoine local, l'interculturel, l'intergénérationnel et la solidarité territoriale ?

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras soutient des actions favorisant la cohésion sociale via le programme LEADER qu'il porte (Objectif stratégique : Cultiver au quotidien les valeurs fédératrices et le lien au territoire). C'est d'ailleurs l'une des orientations stratégiques qu'il s'est fixé dans son Projet de Territoire (Orientation stratégique 2 : cadre et qualité de vie en montagne : offrir une qualité de vie en permettant de s'épanouir et se soigner), dont le défi est de favoriser les solidarités internes et externes au territoire (valoriser le vivre ensemble). Cette orientation stratégique est formalisée au sein du Contrat de ruralité du PETR (thématique 6 : la cohésion sociale).

Programmes	Etat d'avancement	Résultats
Contrat de ruralité (thématique 6 : cohésion sociale)	2017 – 2020 : en cours	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien à l'offre culturelle du territoire notamment via le schéma de développement culturel réalisé à l'échelle du Pays et la mise en réseau des territoires labellisés (Patrimoine mondial de l'UNESCO, Villes d'arts et d'histoire)</li> <li>- Soutien aux manifestations sportives</li> <li>- Soutien aux structures favorisant le lien entre les générations</li> </ul>
LEADER	2014 – 2020 : en cours	Soutien financier à des actions en faveur de la cohésion sociale



**Quels sont les démarches et actions à venir dans les 3 ans pour favoriser l'écocitoyenneté, la santé et le bien vivre ensemble ?**

Le PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras va maintenir son engagement en faveur de l'écocitoyenneté, la santé et le bien vivre ensemble via son dossier de candidature au CRET 2 et sa démarche PCAET qui repose essentiellement sur la mobilisation citoyenne et la construction commune d'un territoire partagé adapté au changement climatique.

Un projet en lien avec la ruralité et la santé va être développé à l'échelle du territoire et cela en coopération avec d'autres territoires, dans le cadre du LEADER.

